

qu'ils faisoient par-là de leurs biens, fit, dit-on, prendre à ce Prêtre le parti de s'enfuir de Genes déguisé en Matelot; qu'il arriva dans cet habillement à Livorne, bien intentionné de retourner dans sa Patrie, que le lendemain de son arrivée, le Consul de Genes qui fait sa résidence dans cette Ville, reçut un Exprés de sa Régence avec de nouveaux ordres à ce sujet, & quelques heures après, qu'il fit partir un Bâtiment pour l'Isle de Corse, afin de s'assurer d'Aitelli au cas qu'il s'y rende. On doit craindre, si cela se confirme, que les autres chefs ne suivent cet exemple, & ne viennent encore à donner quelque inquiétude à la République.

Nous n'avons pas appris, depuis ce que nous avons dit le mois dernier, pag. 417. que les Troupes Imperiales qui étoient restées en Corse, en soient sorties; ce qui donne lieu de croire qu'elles ont eu ordre d'y demeurer encore quelque tems.

XI. Suivant des Lettres venues de Bâle, les recrues qu'on fait dans les Cantons Catholiques, pour les Troupes Suisses qui sont au service du Roi d'Espagne, ont peu de succès; & le Tribunal de Justice qui s'assemble tous les ans à Zug pour regler les affaires publiques, a rendu un Decret, par lequel tous les Officiers & Soldats de ce Canton enrôlés parmi les François, ont ordre de quitter incessamment ce Service, sous peine d'être déchu de leur droit de Bourgeoisie & de leurs Privilèges, même avec confiscation de tous leurs Biens.

Par d'autres avis, on apprend que le Marquis de Bonac, Ambassadeur de France en Suisse, a prié par écrit divers Cantons, de nommer des Commissaires pour conférer avec lui sur de nouvelles propositions, dont il est chargé pour le renouvellement de l'Alliance entre le Roi son Maître & le louïable Corps Helvétique; & qu'à cette occasion on a dif-

feré